

Dépôt.	Vol. <u>3</u>
	N° <u>167</u>

Formalité de publicité du 11 JAN 1971.

Vol. 387 N° 5

6493

anc. Mod. 21 Cad.

COMMUNE

de TOULON Est-Ville

Direction générale des Impôts.

**PUBLICITÉ FONCIÈRE  
ET  
CONSERVATION CADASTRALE.**

Année 1971.

**PROCÈS-VERBAL N° 1011**

**CHANGEMENTS DANS LE NUMÉROTAGE**

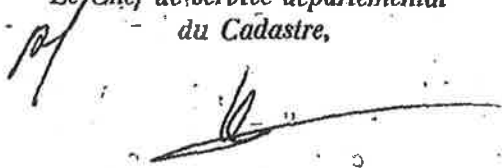
**des îlots de propriété  
ou des parcelles  
affectant des immeubles urbains.**

(Décret du 14 octobre 1955, art. 26 et 28.)

Dressé par le Service du Cadastre et transmis à la Conservation  
des Hypothèques de Toulon

A Toulon, le 7 Janvier 1971.

Le Chef de service départemental  
du Cadastre,



NUMERO D'ORDRE.	SITUATION ANCIENNE.					Référence au nou- veau numérotage.	
	Désignation du propriétaire (nom et prénoms).	Section.	Numéro du plan.	Rue et numéro ou Lieu dit.	Section.	Numéro du plan.	
					6	7	
1	2	3	4	5	6	7	
1	COLLÈGE de TONIC Coproprétaires de l'Immeuble "Place Hubac" n° 1 -	X	1	Place Hubac	CL	274 X	
2	Coproprétaires de l'Immeuble "Place Hubac" n° 4 -	X	2	Place Hubac n° 4	CL	275 X	
3	Coproprétaires de l'Immeuble "Place Hubac" n° 2 -	X	3	Place Hubac n° 2	CL	275 X	
4	COLLÈGE de TONIC Coproprétaires de l'Immeuble 70, Cours Lafayette -	X	4	Place Hubac	CL	274 X	
5	Coproprétaires de l'Immeuble n° 304-304- 304 et 304 de l'Avenue de la République -	X	5	Cours Lafayette n° 70 -	CL	274 X	
6	Coproprétaires de l'Immeuble n° 304-304- 304 et 304 de l'Avenue de la République -	X	10	Avenue de la République	CL	320 X	
7	Coproprétaires de l'Immeuble n° 304-304- 304 et 304 de l'Avenue de la République -	X	10	Avenue de la République	CL	327 X	
8	Etat par le Ministère des Travaux Publics de la Mer, des Ports et de Touris- me -	X	37	Quai de la République	CL	318 X	
9	Etat par le Ministère des Travaux Publics de la Mer, des Ports et de Touris- me -	X	38	Quai du Port	BY	1 X	
10	Coproprétaires de l'Immeuble n° 39, Rue Bar- tholot -	X	39	Rue Bartholot	CK	170 X	
11	Coproprétaires de l'Immeuble n° 40, Rue de Lorraine -	X	40	Rue de Lorraine	CL	149 X	
12	Coproprétaires de l'Immeuble "8 Rue Vin- cent Courdovan" -	X	42	Rue Vincent Courdovan, n° 8	CL	185 X	
13	Coproprétaires de l'Immeuble "505, Avenue de la République" -	X	45	505, Avenue de la République	CL	27 X	
14	Coproprétaires de l'Immeuble "5, Boulevard Dutasta" -	X	47	Boulevard Dutasta, n° 5	CL	325 X	
15	Electricité de Franco Place du Champ de Mars -	X	48	21, Boulevard Dutasta	CL	324 X	
16	Etat, par le Ministère de la Construction, Place du Champ de Mars	X	50	La Ville	CL	174 X	

SITUATION NOUVELLE								
Section.	Numéro du plan.	Rue et numéro ou Licudit.	Contenance.			Références à l'ancien numérotage.		OBSERVATIONS. Nature et date des changements.
						Section.	Numéro du plan.	
8	9	10	11			12	13	14
			ha	a	ca			
+ BY	1	Quai Pierre Fournel -		74	90	X	38	
+ CK	149	Place Noël Blache		1	40	X	40	
+ CK	170	Rue Berthelot		2	05	X	39	
+ CL	79	Rue de la Visitation, N° 10			72	X	56	
+ CL	174	Rue de la Visitation, N° 17			56	X	53	
+ CL	185	Rue Vincent Courdouan, N° 8		1	89	X	42	
+ CL	233	Rue Saint Cyprien		1	12	X	59	
+ CL	234	Rue de Gars, N° 8			60	X	58	
+ CL	274	Cours Lafayette N° 78		3	34	X	5	
+ CL	275	Place Hubac N° 4		1	95	X	2	
+ CL	276	Place Hubac, N° 2		2	06	X	3	
+ CL	438	Rue de la Visitation			49	X	55	
+ CL	439	Rue Pécheret		1	00	X	60	
+ CL	440	Rue Félix Brun		5	20	X	57	
+ CM	160	Rue Pomme de Pin N°s 41 - 43		2	37	X	69	
+ CM	190	Rue Laminois N° 3		6	00	X	54	
+ CM	265	Rue Félix Brun N°s 55-57-59		1	70	X	65	
+ CM	269	Rue du Mûrier N°64			48	X	66	
+ CM	270	Rue Félix Brun			54	X	67	
+ CM	271	Avenue de la République, N° 503 -		8	11	X	46	
+ CM	273	Rue Félix Brun N°s 50-52-54-56-		3	30	X	68	
+ CM	307	Rue Félix Brun N° 28 -			56	X	63	
+ CM	324	Boulevard Dutasta N° 21 -			19	X	48	
+ CM	325	Boulevard Dutasta N° 9		6	51	X	47	
+ CM	327	Avenue de la République N°s 462-492-522-552-		12	99	X	13	
+ CM	328	Avenue de la République		2	48	X	37	

NOTA. — Dans le cas de division effectuée dans le cadre de la législation sur les lotissements, servir les colonnes 12 et 13 et porter le numéro du lot ou la mention « Parcelle exclue » dans la colonne 14.

NUMERO D'ORDRE.	SITUATION ANCIENNE.					
	Désignation du propriétaire (nom et prénoms).	Section.	Numéro du plan.	Rue et numéro ou lieudit.	Référence au nou- veau numérotage.	
					Section.	Numéro du plan.
1	2	3	4	5	6	7
17	Coeropriétaires de l'immeuble "La Tour du Mûrier", 3 Rue Larinois	X	54	3, Rue Larinois	CL	190 X
18	COMMUNE de TOULON	X	55	8, Rue de la Visitation	CL	193 X
19	COMMUNE de TOULON	X	56	10, Rue de la Visitation	CL	79 X
20	COMMUNE de TOULON	X	57	Rue Félix Braun, N°s 3 à 11 - Rue L. Balardo, N°s 14 et 16 - Rue du Mûrier, N°s 5 à 15 -	CL	198 X
21	COMMUNE de TOULON	X	58	Rue de Gars, N°8	CL	194 X
22	COMMUNE de TOULON	X	59	Rue Saint Cyrilien N° 7	CL	195 X
23	COMMUNE de TOULON	X	60	Rue de Gars, N°5 et Rue L. Balardo	CL	196 X
24	COMMUNE de TOULON	X	61	Rue du Mûrier N°s 21 à 23 et Rue Félix Braun, N°s 24 à 26 -	CL	196 X
25	COMMUNE de TOULON	X	62	Rue Félix Braun, N° 27 -	CL	197 X
26	COMMUNE de TOULON	X	63	Rue Félix Braun, N°s 28 à 30 - Rue de Gars, N°s 31 et 33 -	CL	197 X
27	COMMUNE de TOULON	X	65	Rue Félix Braun N°s 34 à 36 -	CL	265 X
28	COMMUNE de TOULON	X	66	Rue du Mûrier N°64	CL	269 X
29	COMMUNE de TOULON	X	67	Rue Félix Braun, N° 61 -	CL	270 X
30	COMMUNE de TOULON	X	68	Rue Félix Braun, N°s 62 à 64 et Rue de Gars, N°s 45 - 47 et 49	CL	270 X
31	COMMUNE de TOULON	X	69	Rue Félix Braun, N°s 65 à 67 et Rue de Gars, N°s 41 et 43	CL	280 X
32	COMMUNE de TOULON	X	70	Avenue de la République Henri Seillon	CL	382 X

SITUATION NOUVELLE								
Section. 8	Numéro du plan. 9	Rue et numéro ou Lieudit. 10	Contenance. 11			Références à l'an- cien numérotage.		OBSERVATIONS.  Nature et date des changements. 14
			ha	a	ca	Section. 12	Numéro du plan. 13	
+ CM	330	Avenue de la Répu- blique N <sup>os</sup> 304- 334-364-394-		13	83	X	10	
+ CM	332	Avenue de la Répu- blique		9	69	X	70	
+ CM	366	Rue du Mûrier		3	30	X	61	
+ CM	367	Rue Félix Brun		2	87	X	64	

NOTA. — Dans le cas de division effectuée dans le cadre de la législation sur les lotissements, servir les colonnes 12 et 13 et porter le numéro du lot ou la mention « Parcelle exclue » dans la colonne 14.

NUMÉRO D'ORDRE.	SITUATION ANCIENNE.					
	Désignation du propriétaire (nom et prénoms).	Section.	Numéro du plan.	Rue et numéro ou Lieu dit.	Référence au nou- veau numérotage.	
					6 Section.	7 Numéro du plan.
1	2	3	4	5	6	7

SITUATION NOUVELLE.								
Section. 8	Numéro du plan. 9	Rue et numéro ou Lieu dit. 10	Contenance. 11			Références à l'an- cien numérotage.		OBSERVATIONS.  Nature et date des changements. 14
			ha	a	ca	Section. 12	Numéro du plan. 13	

NOTA. — Dans le cas de division effectuée dans le cadre de la législation sur les lotissements, servir les colonnes 12 et 13 et porter le numéro du lot ou la mention « Parcelle exclue » dans la colonne 14.